

SESSION 2022

**AGRÉGATION
CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL**

Section : LETTRES MODERNES

**Composition française sur un sujet se rapportant à un programme
d'œuvres d'auteurs de langue française**

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours

EAD

Section/option

0202A

Epreuve

101

Matière

0312

Composition française

(Littérature française)

« Le conte de fées ne se contente pas de reprendre de vieilles histoires, il représente cette opération même et conduit le lecteur à réfléchir sur son rapport à la fiction et aux formes archaïques de la sensibilité. »

Jean-Paul Sermain, *Le Conte de fées du classicisme aux Lumières*, Paris, Desjonquères, 2005.

Dans quelle mesure ces propos éclairent-ils votre lecture des *Contes* de Perrault et des *Contes de fées* de Madame d'Aulnoy ?